



Publié sur U2P (<http://www.u2p.nc>)

Un accompagnement dans nos démarches d'employeur.



Obligations légales de l'employeur : posons nos questions !

l'U2P-NC nous accompagne : une conseillère en ressources humaines et en droit du travail est à notre disposition.

La gestion du personnel est une composante de l'action de l'entreprise artisanale, qu'elle soit grande ou petite ; l'entrepreneur doit s'assurer que son organisation est en phase avec ses obligations et les bonnes pratiques.

N'oubliez pas que la gestion du personnel dans les TPE est un enjeu fort car les dysfonctionnements sont très coûteux pour les entreprises qui se retrouvent devant le tribunal du travail.

L'U2P-NC souhaite donc vous faire bénéficier d'un accompagnement dans vos démarches

vous pouvez envoyer vos questions par mail à juriste@u2p.nc Pascale Doniguian, notre conseillère en ressources humaines et en droit du travail vous répondra !

De quels accompagnements s'agit il ?

L'accompagnement, c'est écouter, apporter une information ou un conseil, aider à la décision.

Par exemple (non exhaustif) :

- Embauche / débauche
- Mise en œuvre d'outils dans l'entreprise (contrats de travail, fiches de poste, règlement intérieur...)
- Aides et compréhensions administratives et juridiques...
- Établissement d'un plan de formation spécifique en ayant recours/accès au FIAF.

Pour mémoire, depuis le 1er avril 2017, TOUS les employeurs de droit privé, employant un salarié ou plus, doivent verser une cotisation de 0.2% de leur masse salariale pour bénéficier des offres de services du FIAF.

Cette contribution est obligatoire. Elle ouvre les droits de l'employeur à former son personnel. Elle doit figurer sur les fiches de paye.

- Obligations légales de l'employeur dans le cadre de la réglementation du travail : Affichages obligatoires, visites médicales, document unique d'évaluation des risques professionnels...

N'hésitez pas à venir poser vos questions !

Un accompagnement plus approfondis est réservé à nos adhérents : adhérez pour être toujours bien guidé !

[Retour à l'accueil](#)
